

AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure



À la séance ordinaire qui sera tenue le **8 mars 2016**, à 19 h 30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boul. Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure aux dispositions du Règlement de zonage no 437, à savoir :

DÉROGATION MINEURE NO 2016-06 : LOT 2 069 217 (RUE RIVELAINE)

La demande est à l'effet de permettre la construction d'un bâtiment principal sur un lot ayant un frontage de 12,19 mètres, au lieu des 18 mètres prescrits à la réglementation.

Toute personne intéressée pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande, lors de la séance ordinaire du 8 mars 2016.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 16 FÉVRIER 2016.

Catherine Fortier-Pesant
Greffière

/vc
